



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°209 du mardi 5 juin 2018

Entretien des rues :

Je remercie les habitants qui nous aident à assurer l'entretien des rues en nettoyant devant chez eux. Nous n'utilisons plus de désherbant et le travail est uniquement manuel. Les deux agents communaux interviennent régulièrement mais ne peuvent en aucun cas maintenir des rues et des trottoirs sans herbe. Votre engagement est indispensable et je vous exprime ma gratitude pour l'image de notre commune.

Calitom :

Dans le cadre du passage à une collecte des sacs noirs tous les 15 jours en janvier prochain, la commune organise avec Calitom un achat groupé de bacs individuels pour les administrés. Deux prises de commandes sont organisées par la mairie : la 1^{ère} à compter de ce jour et jusqu'au 27 juillet 2018 et la 2^{ème} sur octobre- novembre. Pour les personnes intéressées, vous pouvez dès à présent vous présenter en mairie, aux horaires d'ouverture. Il est également possible de commander des bacs jaunes (tri sélectif). En dehors de ces périodes il sera impossible de passer commande au même tarif.

Incivilité :

Les agents communaux remercient les personnes qui ont la gentillesse de cracher sur les fenêtres de la mairie et de la salle des fêtes. C'est toujours très agréable... Les agents font toujours en sorte de maintenir les lieux publics propres pour qu'ils restent agréables pour tous. Ayez un peu de respect et de civilité, pour le bien-être de tout le monde et l'image de notre commune.

Feux de plein air :

Le brûlage des déchets vert ménagers en milieu rural doit être soumis à une déclaration préalable déposée en mairie. Cette dernière est autorisée que du 01 octobre au 31 décembre et du 01 mars au 31 mai. En dehors de ces dates tout brûlage des déchets verts ménagers est strictement interdit (voir arrêté préfectoral n° 2016125-I0001 du 03 mai 2016)
Vous pouvez le consulter sur le site internet de la Préfecture : <http://www.charente.gouv.fr/> dans la rubrique « sécurité civile, Risques naturels et technologiques – feux de plein air.

2 logements communaux sont à louer à Vadalle:

Type F4 – au cœur du village – proches du commerce, de l'école
RDC : salon – salle à manger – cuisine – chaufferie – débarras
1^{er} étage : 3 chambres dont 1 avec placard – SDB (double vasques – baignoire et douche)- WC séparés
Courette fermée – chauffage fuel – parking communal
Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie au 05.45.20.61.60

Benne de l'AIPE :

La benne de l'AIPE sera sur le parking de la salle des fêtes semaine 27 (02 au 08 juillet 2018).
Pensez à conserver vos papiers et cartons pour la remplir. Merci pour les enfants du RPI.

Kermesse des écoles et usage du parc de loisirs :

Cette année, la kermesse des écoles aura lieu à Aussac-Vadalle, le samedi 30 juin. Les jeux extérieurs mis en place par l'AIPE seront installés au niveau du parc de loisirs derrière la salle des fêtes.
L'usage du parc de loisirs sera exclusivement réservé, la journée du 30 juin, aux écoles et à l'AIPE, compte tenu du déroulement de la kermesse.